

# Attention à l'élimination !

Il pourrait bien y avoir des grincements de dents dimanche à Angliers à l'heure où la saison débutera vraiment avec le premier éliminatoire en triplettes.

17 clubs sont en effet encore en infraction avec les règlements du comité et de ce fait tous les engagements des joueurs de ces sociétés dans les différents championnats seront refusés jusqu'à mise en conformité.

Il y a d'abord ceux qui n'ont toujours pas communiqué au trésorier leur « état des joueurs ». Il s'agit de Naintré, Antran, Pétanque Poitevine, Sanxay, Roches-Prémarie, St-Martin-l'Ars, Pressac et Nailhiers.

Il y a aussi ceux qui n'ont pas réglé les amendes pour défaut d'arbitre : Civray, Coulombiers et Cissé.

Trois clubs cumulent ces deux infractions : Saint-Genest, Lencloître et Fontaine-le-Comte.

Enfin, Archigny, Saint-Savin et Mauprévoir n'ont toujours pas renouvelé leur affiliation.

Ces 17 clubs ont encore jusqu'à demain matin pour régulariser leur situation auprès du trésorier Armand Laurioux, sinon...

Par ailleurs, le secrétaire Jean Charpentier rap-

pelle aux arbitres qu'ils doivent envoyer les rapports de concours dès le lundi pour faciliter la tenue du fichier de classification.

Dernier point sensible de ce début de saison : le port du badge pour les joueurs de première catégorie, qui semblent plutôt réticents à cette « contrainte ». Le FFPJP vient d'envoyer des directives très précises à ce sujet aux présidents de ligues. Nous en publierons les détails dans notre prochaine rubrique mais sachez déjà que là aussi des sanctions devront être appliquées.

Terminons avec le premier grand rendez-vous de la saison dimanche à Angliers où se disputera, à partir de 14 h précises, le premier éliminatoire en triplettes.

Les engagements doivent parvenir avant samedi soir à M. François Ribardière, 3, rue Charles Cros 86100 Châtellerault.

N'oubliez pas que chaque joueur devra verser 10 F d'engagement en présentant sa licence à la table de marque et que les éliminatoires se jouent jusqu'à la finale, les frais de participation étant entièrement distribués.

## ● Lussac

47 triplettes ont disputé dimanche le concours de Lussac.

### Perdants en demi-finales :

Marcel Geay - François Brunet - Marie-France Geay (Vivonne) Bruno Fourreau - Stéphane Delaval - Armand Laurioux (Grand-Breuil).

### Finale :

Nicolas Duquerroux - Pascal Chailloux - Martin Foppoli (Chauvigny) battent René Fousier - Joël Deblaise - Michel Grain (Chauvigny).

## ● Le Carroy

51 doublettes ont disputé samedi le concours du Carroy.

### Perdants en demi-finales :

Jean-Claude Planchet (Châteauneuf) - Jérôme Prioux (Les Halles).

Michel Seigne - René Guéry (Les Halles).

### Finale :

David et Jean-Louis Barrault (Pétanque Châtelleraudaise) battent David et Alain Babou (Pétanque Châtelleraudaise).

## ● ASPTT

68 triplettes ont disputé samedi le concours de l'ASPTT.

### Perdants en demi-finales :

Jean-Jacques Chaumet - François Pineau - Pascal Fouquet (Buxerolles).

Frédéric Tochon - Stéphane Hostain - Jean-Michel Pérochon (Montmidi - ASPTT).

### Finale :

Simon Lacombe - Régis Mi-quet - Thierry Portejoie (Montmidi) battent Philippe Rau - Patrick Morisset - Freddy Blanchet (Buxerolles).

## ● Cernay

50 triplettes ont disputé dimanche le concours de Cernay.

### Perdants en demi-finales :

Gérard Eprincharde - Alain Rouxier - Yves Ferchaud (Chauvigny - Le Carroy).

Philippe Montjalon - Dominique Moreau - Alain Guillot (Les Halles).

### Finale :

Pierre Clair - Roger Plincourt - Jacky Lion (Le Blanc) battent

Michel Fraudeau - Gérard Dubois - Jean-Robert Sanchez (Angliers).

## Infos

● Contrairement à ce que pourrait laisser croire la liste des joueurs classés insérée dans le calendrier distribué aux licenciés, Thierry Auriault est bien entendu toujours en première catégorie.

● Le concours de Vivonne se disputera demain samedi à partir de 14 h, en triplettes au terrain de la plage proche du camping (60 F, 40%). Concours parallèle pour les féminines et les jeunes.

● Les clubs de Voulême et Mortheimer ont cessé toute activité. Quant à celui de Gouex, il est « en veille » pour la saison 91, et les joueurs sont donc libres de signer pour une autre société.

● Le concours de la Pétanque Châtelleraudaise se disputera demain au Petit-Bordeaux en triplettes. Début des jeux à 14 h 30 précises.